

## GUERRE EN UKRAINE : ACTE III SUR FOND DE CRISE

**La guerre en Ukraine est entrée dans sa troisième année. Le choc déclenché le 24 février 2022 se prolonge et l'issue à ce conflit est encore bien incertaine. Une guerre qui, par son ampleur, par la nature de ses cobelligérants, a manifestement divisé le monde, ou, plutôt, l'a fragmenté en plusieurs morceaux. Un tel processus de fragmentation conduit désormais les nations à établir des liens commerciaux avec d'autres considérées comme partageant les mêmes points de vue, les mêmes intérêts économiques. Une guerre dont les conséquences se sont propagées au secteur agricole, puisque l'aide apportée par l'UE à l'Ukraine en matière de commerce, est considérée comme la source d'une concurrence déloyale. Plus de deux ans après, quel bilan peut-on dresser et quelles perspectives peut-on tracer ? Ce numéro de février de la Lettre économique accorde donc une large place à ce conflit, plus de deux ans après son début.**

Depuis deux ans, nul ne peut nier que la guerre en Ukraine a bouleversé les équilibres internationaux, déjà fragilisés par une succession de crises, qu'elles soient d'ordre climatique, économique ou financier. Une guerre qui a révélé à quel point l'UE était devenue, souvent par son initiative, dépendante de la Russie pour son approvisionnement énergétique, pour ses engrais, et de l'Ukraine pour l'huile de tournesol. Il a donc fallu déployer des stratégies alternatives d'approvisionnement, pour ne pas interrompre l'activité économique, en particulier celle d'une Allemagne désormais – une fois de plus – considérée comme « l'homme malade de l'Europe ».

Une guerre qui a conduit l'UE à infligé à Moscou des sanctions de tous ordres, après avoir envahi l'Ukraine, et, dans son intention première, pour affaiblir son économie. Deux ans après, l'économie russe semble n'avoir pas trop mal traversé cette épreuve des sanctions, à en juger par sa croissance, son excédent commercial, et le montant de ses réserves de change, suggérant aux économistes de réexaminer leur perception de l'efficacité économique des sanctions. On notera que la Russie demeure le premier exportateur mondial de blé, que sa compétitivité-prix en ce domaine est redoutable, et qu'elle a accédé au rang de premier producteur mondial de betteraves, laissant augurer quelques turbulences futures sur le marché du sucre. Une guerre qui, sur ce plan agricole, consolide une stratégie souveraine enclenchée dès 2000 et prolongée avec l'embargo de 2014.

Infligeant d'un côté des sanctions à la Russie, l'UE a déployé de l'autre tout un arsenal d'aides à l'Ukraine, allant des soutiens financiers et militaires à l'ouverture de la procédure d'adhésion à l'UE, en passant par le démantèlement douanier sur notamment les productions agricoles. Au passage, dans l'hypothèse où la suspension de l'aide américaine à l'Ukraine se prolongerait durablement avec le retour de Donald Trump à la Maison Blanche, l'UE se retrouverait bien isolée face à ce conflit, en première ligne en quelque sorte.

Ce faisant, l'UE s'est enfermée dans une contradiction dont on se demande bien comment elle va en sortir. En établissant une sorte de partenariat géopolitique avec Kiev depuis le début des hostilités, elle a aussi transformé ce pays en rival agricole, dont on peut mesurer l'amplitude avec la croissance des exportations ukrainiennes de grains, de poulet, d'œufs et de sucre. S'agissant du sucre, l'Ukraine se situe désormais comme le second fournisseur de l'UE derrière le Brésil. Une évolution qui s'est d'ailleurs invitée dans le débat lors des actions menées par les agriculteurs d'une partie de l'UE et singulièrement en France. Il est probable que ce débat se prolonge au gré des négociations relatives à l'adhésion de l'Ukraine à l'UE. Cette pression concurrentielle supplémentaire non seulement déstabilise un peu plus les agriculteurs, mais elle les conduit également à contester le bien-fondé du Pacte Vert (*Green Deal*), voyant en lui les signes annonciateurs d'un partage de l'UE entre d'un côté des anciens pays membres invités à suivre la voie de la double transition agroécologique et énergétique et, de l'autre, des concurrents envers lesquels les exi-

gences normatives seraient moins prononcées. L'intensité de la crise agricole aurait ainsi pour fondement une hétérogénéité des agricultures nationales, bien éloignée de l'esprit originel de la Politique agricole commune. L'incohérence qui caractérise les systèmes de production agricole nationaux, a manifestement fait converger les critiques sur le *Green Deal*, annonçant un blocage de ce projet lancé en 2019, mais qui, admettons-le, était déjà à l'époque mal engagé, au regard notamment des simulations réalisées par différents organismes d'études. Allons jusqu'à dire que l'agriculture, en l'état actuel des choses, forme un beau laboratoire des difficultés à transiter d'un modèle productif à un autre. Car ne l'oublions pas, toute forme de transition porte en elle son lot de « dépendance au sentier », c'est-à-dire de persévérances dans des domaines où l'on a dégagé antérieurement des performances économiques.

Comment sortir de cette contradiction, et, plus largement de cette crise agricole ? On peut toujours injecter des fonds et s'en remettre à de grands principes de communication. De telles annonces ne sont que rarement auto-réalisatrices. Aux contradictions internes à l'UE, sur lesquelles se greffent des ambitions de puissance agricole de la Russie, il faudra plus que des actions de court terme. Une sortie par le haut de la crise agricole appelle à davantage de régulation des marchés, à l'invention de nouveaux compromis entre les Etats membres de l'UE pour se réapproprier une ouverture commerciale que Bruxelles a pourtant souhaitée mais qui se révèle être un échec tant les filières agricoles ont été diluées dans les chaînes de valeur internationales. Définir une stratégie agricole à l'échelle de l'UE, sous peine de disparaître dans les années futures, des écrans radar agricoles, de plus subir que de contribuer au cours du monde. Dit autrement, appliquer le principe de la *souveraineté alimentaire*, porté sur une dimension européenne, afin de mieux maîtriser son destin. Car les conflits en cours, y compris ceux qui se manifestent sur les marchés agricoles, sont à l'évidence interconnectés.

La crise ne peut en cela être dissociée de la redistribution des pouvoirs agricoles, d'une modification en profondeur de la hiérarchie des nations qui produisent et exportent, que la guerre en Ukraine a engendrée. Toute érosion de la puissance agricole de l'UE peut de ce point de vue être perçue par les forces adverses, comme un signe supplémentaire de son affaiblissement, lequel est indéniablement pluriel (démographique autant qu'économique, et demain agricole). Cette guerre incarne en cela une fin de cycle agricole et plonge le monde dans l'inconnu. C'est toute une architecture des relations internationales qu'il s'agit de revisiter, à commencer par celle qui concerne directement l'agriculture.

Contact : Thierry Pouch  
[thierry.pouch@apca.chambagri.fr](mailto:thierry.pouch@apca.chambagri.fr)

## UKRAINE : LA BATAILLE DES EXPORTATIONS AGRICOLES

**Le secteur agricole est stratégique pour l'Ukraine et tous les moyens sont mis en œuvre pour faciliter la production de matières premières agricoles ainsi que la transformation et les exportations. Depuis deux ans, malgré les efforts accomplis, la production des grandes cultures a diminué de 13 à 28% selon les filières, à l'exception du colza et de la betterave. Le pays a fait face à une diminution de la consommation, liée à l'exil d'une partie de la population, et à un arrêt des exportations au début de la guerre. Des stocks ont été accumulés et ont permis d'alimenter la reprise chaotique des exportations. Les conséquences de la guerre sur les volumes exportés ont été très différents selon les matières premières et selon la période considérée, comme vous pourrez le lire dans la suite de l'article. Mais il se dégage un impact commun : la redirection des flux ukrainiens, en particulier vers son voisin, l'Union européenne.**

### Rétrospective des aléas des exportations ukrainiennes

Le 24 février 2022, l'invasion russe en Ukraine a stoppé net les exportations du pays. Les Ukrainiens ont alors cherché de nouvelles voies d'exportation, par camion, par rail ou par voie fluviale. Les exportations ont été réellement relancées avec le démarrage du corridor maritime, en juillet 2020, sous l'égide de l'ONU et avec l'aide de la Turquie. La Russie a régulièrement remis en cause l'accord sur ce corridor avant de le dénoncer en juillet 2023. Depuis, l'Ukraine a mis en place un « corridor humanitaire » le long des côtes de la mer Noire, en complément des autres voies, et les exportations ukrainiennes ont repris progressivement pour retrouver un volume équivalent à celui de l'an dernier.

Le niveau global des exportations a néanmoins diminué depuis la période avant-guerre, avec quelques exceptions notables comme le sucre, le colza ou le poulet. En parallèle, en mai 2022, l'UE a adopté des mesures de libéralisation temporaire des échanges commerciaux avec l'Ukraine pour soutenir l'économie du pays et limiter les impacts sur la sécurité alimentaire mondiale. Au vu des réactions des pays frontaliers de l'Ukraine, la Commission européenne vient de proposer « un frein d'urgence » sur les importations européennes de volailles, d'œufs et de sucre, en provenance d'Ukraine, avec des conditions de déclenchement encore en discussion.



Source : données douanières ukrainiennes

### Céréales : les baisses de production vont limiter les exportations

Les productions de céréales ont diminué depuis le début de la guerre : -15% pour le maïs, -20% pour le blé et -28% pour l'orge (tableau). La consommation intérieure de céréales s'est également nettement repliée en lien avec l'exil d'une partie des Ukrainiens, qui s'est élevé jusqu'à 20% de la population. Le retour progressif des exilés devrait inverser cette tendance.

### Evolution de la production, la consommation et des exportations ukrainiennes entre les campagnes 2017 à 2021 et les estimations 2022 à 2023

	Production	Consommation	Exportations
Blé	-5,5 Mt	-0,8 Mt	-1,6 Mt
Maïs	-5,1 Mt	-2 Mt	+0,5 Mt
Orge	-2,5 Mt	-1 Mt	-1,8 Mt
Colza	+1 Mt	+0,2 Mt	+0,9 Mt
Huile de tournesol*	-0,34 Mt	-0,2 Mt	-0,15 Mt (+1,2 Mt pour les graines)
Volailles	-54 600 t	-153 200 t	+54 500 t
Sucre*	-162 200 t	-281 500 t	+171 200 t

Les diminutions de production, si elles se confirmaient lors de la prochaine campagne, associées à la progression de la consommation intérieure pourraient diminuer les volumes exportés.

Les ventes des céréales ukrainiennes ont changé de destination, en privilégiant les destinations rapprochées (UE, Turquie) au détriment des destinations plus éloignées (Chine pour l'orge et le maïs, Indonésie et Egypte pour le blé).

### Oléagineux : des productions privilégiées par les Ukrainiens

Les cultures d'oléagineux sont aujourd'hui plus rémunératrices pour les agriculteurs ukrainiens ce qui explique les évolutions différentes de ces productions. En effet, le recul de la production de tournesol reste modéré bien que la majorité des surfaces de tournesol se situent historiquement à l'Est du pays. L'activité de trituration a été fortement touchée pendant les premiers mois de guerre, et l'Ukraine s'est adaptée en privilégiant les exportations de graines, principalement à destination de l'UE et de la Turquie. Puis la production et les exportations d'huile ont repris progressivement, alimentées par les stocks accumulés au début de la guerre. Avant la guerre, l'huile de tournesol était vendue majoritairement à l'Inde et à la Chine et elle est maintenant destinée à la Turquie et à l'UE, avec une part croissante pour l'UE ces derniers mois.

Quant au colza, les surfaces implantées et la production ont même augmenté. Il en découle que les exportations de colza ont progressé, principalement à destination de l'UE, laquelle absorbe, déjà avant la guerre, la grande majorité des exportations ukrainiennes.

### Poulet et œufs : redirection des exportations vers l'UE

L'industrie ukrainienne de la volaille a dû faire face à de nombreux défis : perte de main d'œuvre qualifiée, mobilisation de camions et de machines par l'armée, augmentation du coût de l'énergie et du fioul, attaques russes sur des installations... La production a diminué en 2022, avant de se redresser en 2023, sans atteindre les niveaux d'avant-guerre. Le plus grand bouleversement pour la filière est le recul de la consommation de près de 15%. Le disponible exportable a ainsi augmenté d'environ 90 000 t, permettant à l'Ukraine d'enregistrer un record d'exportations en 2023. Une fois encore, les flux d'exportations ont été réorientés, avec une progression des ventes vers l'UE. Le Moyen-Orient reste néanmoins le premier acheteur de volailles ukrainiennes.

Pour aborder très brièvement le marché des œufs, les exportations ont diminué de 69% entre la période 2018/2021 et l'année 2022. Les œufs étaient majoritairement destinés aux Emirats Arabes Unis avant la guerre (69% des exportations) et cette part a diminué à 9% en 2022. L'UE a concentré plus de la moitié des exportations ukrainiennes d'œufs en 2022.

### Sucre : envolée des exportations

La guerre a d'abord provoqué une diminution de la production de sucre due à une combinaison de plusieurs facteurs : baisse de la production de betterave, coupures d'électricité provoquées par les attaques russes ou usines positionnées à proximité de la ligne de front. La filière sucrière ukrainienne était marquée depuis quelques années par la diminution de la consommation intérieure qui a provoqué une accumulation de stocks. Le contexte de prix favorable en 2022/23 a incité les Ukrainiens à exporter ces disponibilités : les exportations ont été multipliées par 10 ! En 2020/21, 21% des exportations de sucre étaient à destination de l'UE et cette part est montée à 74% en 2022/23.

Le marché du sucre a influencé l'assolement ukrainien avec une hausse des surfaces de 37% pour la campagne 2023/24, laissant présager une augmentation de la production de sucre d'au moins 24%, et la reconstitution de stocks.

La guerre a indéniablement affaibli le secteur agricole ukrainien et le pays doit batailler sans cesse pour maintenir sa production et parvenir à l'exporter, dans un contexte très incertain. La vision européenne de la situation est bien différente : ce conflit est synonyme d'un afflux instable d'importations en provenance d'Ukraine qui peut perturber fortement certains marchés, ce qui nécessitera un ajustement de la politique européenne pour éviter de pénaliser sa propre agriculture.

Contact : Clarisse Bonhomme

[clarisse.bonhomme@apca.chambagri.fr](mailto:clarisse.bonhomme@apca.chambagri.fr)

\*période de comparaison 2017 à 2021 avec une campagne 2021/22 exclue des calculs

Le statut de candidate à l'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne lui a été accordé en juin 2022 et l'ouverture des négociations s'est tenue les 9 janvier 2024. Si elle n'est pas un cas isolé, puisque d'autres pays ont obtenu ce statut (Moldavie, Géorgie, Bosnie-Herzégovine, ce qui porterait l'UE à 31 Etats membres, et bien davantage, 36, puisque les négociations sont en cours avec le Kosovo, l'Albanie, le Monténégro, la Serbie, la Macédoine du Nord), la candidature de l'Ukraine n'en constitue pas moins un cas un peu particulier, au regard de la place qu'elle occupe sur l'échiquier agricole international. Il est vrai qu'une négociation à l'UE requiert un temps assez long. Profitons de cette perspective encore lointaine pour dresser un panorama des risques et des opportunités que représente cette future adhésion.

Depuis le lancement de la construction européenne, les élargissements ont été nombreux, quasiment réguliers. Dans l'histoire de l'UE, un seul pays a souhaité s'extraire de cette zone, le Royaume-Uni, en 2016. Ces élargissements successifs ont parfois été motivés par des facteurs géoéconomiques. Les adhésions des pays d'Europe centrale et orientale entrent dans cette catégorie de motifs. Il est en effet clair que l'UE a voulu élargir sa zone d'influence à l'Est, juste après la dislocation du bloc soviétique. L'un des points de tension entre la Russie et l'UE avant la guerre tenait précisément à cette perspective d'intégrer l'Ukraine dans l'UE. La guerre a, bien entendu, relancé ce processus, l'UE estimant qu'il était nécessaire d'apporter une aide conséquente à Kiev, aide qui passe impérieusement par l'ouverture des négociations avec l'Ukraine.

Avant de se pencher sur les enjeux mais aussi sur les incertitudes inhérentes à cette perspective d'adhésion, rappelons brièvement quels sont les principaux critères que tout pays candidat doit remplir. Un *critère politique* d'abord : institutions stables pour garantir la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'homme. Un *critère économique* ensuite : une économie de marché et une capacité à supporter la concurrence. *L'acquis communautaire* : respecter les obligations découlant de l'adhésion, avec notamment le transfert du droit européen dans la législation nationale. On sait enfin que l'adhésion offre au pays candidat la perspective de bénéficier du régime des aides de la PAC. C'est sans doute sur ce thème que l'adhésion de l'Ukraine suscite des questionnements importants.

## Données sur l'agriculture ukrainienne

Avec ses 41 millions d'hectares de SAU, l'Ukraine forme le second réservoir de terres cultivables du continent (les fameuses terres noires riches en humus), soit le double de la surface française. Le secteur agricole représente 20 % de la population active, et sa part dans le PIB national est de 10%, proportion pouvant aller jusqu'à 20% si l'on ajoute l'industrie agroalimentaire. De plus, l'Ukraine se distinguait, jusqu'à la guerre, par des exportations agricoles et alimentaires représentant 40% du total, et par un excédent commercial structurel de 17 milliards de dollars en moyenne (7,5 milliards pour la France).

Les points forts de l'Ukraine se situent dans le domaine des grains (orge, blé, maïs, oléagineux), du sucre, de l'huile de tournesol, de la volaille.... Juste avant le conflit avec la Russie, la production céréalière s'élevait à 85 millions de tonnes (70 millions de tonnes en moyenne sur la période 2017-2021). Quatrième exportateur mondial de blé et de maïs en 2021, troisième en colza et leader en huile de tournesol avec 40% des exportations mondiales, l'adhésion de l'Ukraine à l'UE devrait bouleverser l'échiquier agricole européen. Des productions comme le miel et les noix figurent aussi dans la liste des avantages comparatifs de l'agriculture ukrainienne.

Certes, toute procédure d'adhésion s'inscrit sur un terme assez long, et ce d'autant plus que la reconstitution de l'outil de production agricole du pays prendra également du temps, les estimations avançant entre 10 et 15 mois une fois la guerre terminée.

Tableau 1 : Production de grains de l'Ukraine par campagnes en millions de tonnes (Source : Conseil international des céréales)

	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24
<b>Production</b>	69.7	75.9	65.2	86.7	62.3	66.4
<b>Exportations</b>	50.1	55.3	45.2	52.0	49.0	35.5

## Adhésion et agriculture

A supposer que l'Ukraine intègre, dans un horizon encore indéterminé, l'UE, la première question qui doit être examinée est celle du territoire. En fonction de l'issue de la guerre, s'achèvera-t-on vers une partition du pays, ou bien Kiev conservera-t-elle son intégrité territoriale ? Cela peut avoir une incidence sur le processus d'intégration. Ensuite, le Pacte Vert sera-t-il maintenu et aura-t-il pour l'Ukraine un caractère structurant ? On peut également s'interroger sur la contribution financière de Kiev au budget européen et par voie de conséquence au budget agricole. Le contenu de la future PAC 2028-2034 tiendra-t-il compte de l'adhésion de l'Ukraine, à l'image d'un budget agricole dont une partie devait, au début des années 2000, financer l'intégration de la Pologne, de la Hongrie, de la Roumanie... ? Si l'on retient que, selon Eurostat, la superficie moyenne des terres cultivables des exploitations de l'Ukraine avoisine les 485 hectares, on peut, même approximativement, évaluer les aides qui seraient versées aux agriculteurs ukrainiens. Le retour du débat autour des aides à la surface est de ce point de vue prévisible.

Il en découle une interrogation qui d'ores et déjà commence à cheminer dans les esprits des agriculteurs français : l'adhésion de l'Ukraine ne va-t-elle pas entraîner la perte du *leadership* de l'agriculture française sur l'UE, celle-ci étant mesurée à l'aune de la part qu'elle occupe dans l'UE à 27 aujourd'hui, c'est-à-dire 18% ? Cette donnée n'est pas anodine, mais elle suggère de l'inscrire dans un contexte de baisse de certaines productions (viande, lait par exemple). En Allemagne, les agriculteurs ont affiché leur inquiétude quant à cette adhésion de l'Ukraine.

Quel sera le rythme de reconstitution des surfaces, du matériel, de la production et des exportations de l'Ukraine avant comme après l'adhésion ? Qu'en sera-t-il des différentiels de compétitivité entre les anciens Etats membres et l'Ukraine, en particulier sur la question des coûts de production, des normes, du bien-être animal, sans omettre bien entendu l'impact potentiel d'une devise (*hryvnia*) sous-évaluée pour stimuler les exportations ? Car il est indéniable que l'Ukraine, toutes choses égales par ailleurs, affichera une spécialisation sectorielle dans le domaine agricole. La route commerciale des grains ukrainiens sera-t-elle rouverte ? Il ne faut pas oublier que la guerre a mis à l'arrêt un tiers des capacités d'exportation du pays.

Les simulations vont aller bon train, au gré des avancées des négociations entre Bruxelles et Kiev, afin de mesurer les répercussions potentielles de cette adhésion pour l'agriculture française, en négatif comme en positif. Elles apparaissent d'ores et déjà fragiles, fortement hypothétiques, car tout restera conditionné à l'issue de la guerre, et, de manière indissociable, de l'attitude de la Russie envers l'Ukraine et vis-à-vis de cette perspective d'adhésion. Les autres pays candidats à l'adhésion à l'UE étant de moindre envergure agricole que l'Ukraine, la physionomie de l'UE d'ici à 2030 reposera sur les effets de l'entrée de l'Ukraine. L'agriculture n'a pas fini de constituer une pomme de discorde au sein de l'Union européenne. Nous ne sommes qu'au début d'un long processus. Préparons-nous à remplir régulièrement les colonnes de cette *Lettre économique*.

Contact : Thierry Pouch  
[thierry.pouch@apca.chambagri.fr](mailto:thierry.pouch@apca.chambagri.fr)

Terminons ce numéro de la Lettre économique de février en évoquant un aspect de la guerre en Ukraine qui a, depuis deux ans, fait couler beaucoup d'encre. Il s'agit des prix des céréales. A la veille de l'entrée en guerre de la Russie sur le sol ukrainien, le prix du blé Rendu Rouen se situait à 276€ la tonne, un prix jugé déjà élevé par les principaux importateurs. Tiré par la reprise de la croissance économique, l'envol du cours du blé tendre n'en était en réalité qu'à ses débuts. Quelques semaines plus tard, le 19 mai, il avoisinait les 440€ la tonne. Il en fut de même pour le maïs, dont le prix était de 246€/tonne avant la guerre, puis grimpa jusqu'à plus de 360 le 16 mai 2022.

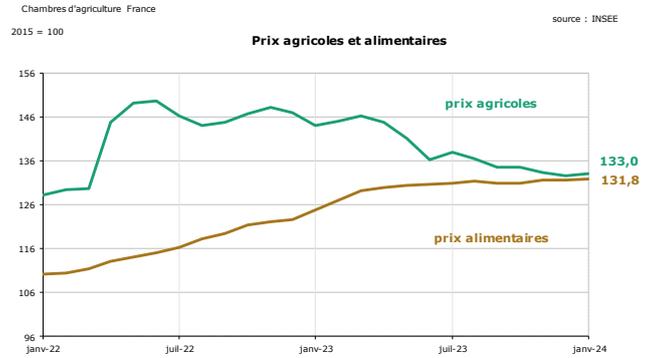
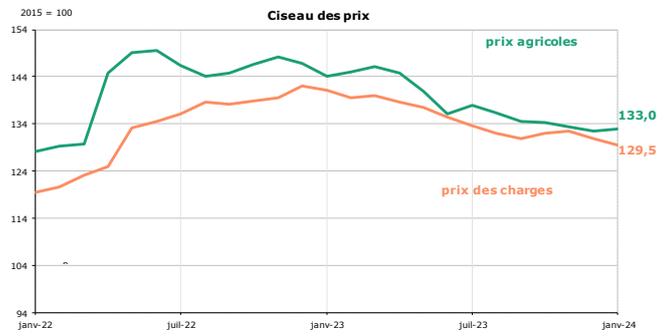
Dès le début du second semestre 2022, les prix de ces deux céréales ont reflué, de façon ininterrompue, et sont revenus depuis au voisinage de leur niveau respectif d'avant-guerre. Le 9 février 2024, le blé cotait au physique 200€ la tonne, tandis que le maïs se rapprochait des 170€. Comme le coût des intrants s'était au même moment invité dans les actualités agricoles, indiquons que la solution azotée se payait 610€ la tonne le 10 février 2022, flambait à 875€ le 24 mars de la même année, et est redescendu à 260 € deux ans après, soit son niveau du mois de juin 2021.

L'amplitude de la fluctuation mérite, deux années après le début de la guerre, une explication. Car, manifestement, la durabilité temporelle de la hausse des prix ne s'est, une fois de plus, pas vérifiée. Il y a d'abord l'offre mondiale de grains, de blé et de maïs en particulier. Elle est abondante depuis deux années. Pour la campagne en cours, l'offre de blé tendre est annoncée en baisse, mais demeure conséquente à 789 millions de tonnes. Quant au maïs, l'offre est estimée à 1,2 milliard de tonnes. Or, comme les incertitudes sont grandes en matière de demande, notamment celle formée par la Chine, engluée dans un ralentissement de sa croissance, les opérateurs des marchés sont bien moins nerveux qu'ils ne l'ont été entre le 24 février 2022 et le milieu de l'année 2023. Reste à mesurer les effets potentiels des chocs climatiques, et plus spécifiquement de ceux occasionnés par El Niño.

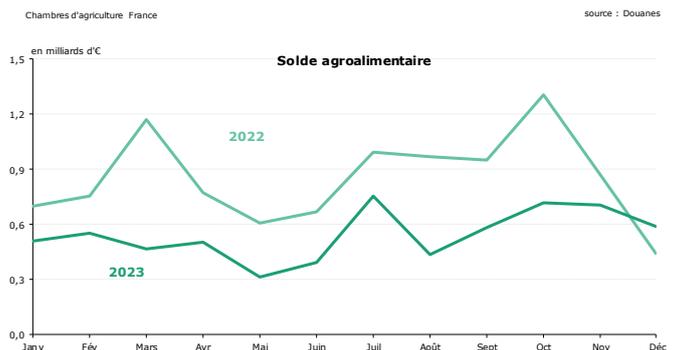
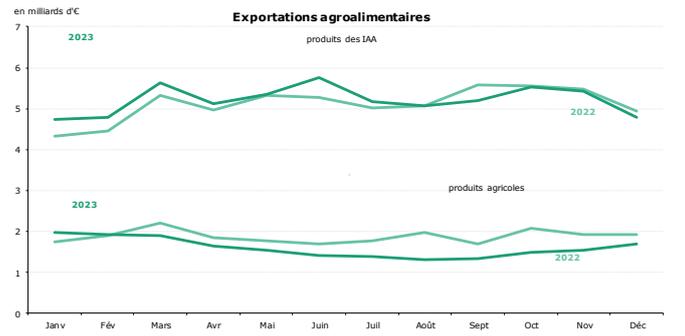
A ces fondamentaux du marché, que chacun scrute au gré des semaines, il convient d'ajouter une configuration qui vient directement de la guerre en Ukraine. Car, avec ce conflit, la Russie gagne du terrain sur les céréales. Selon les estimations régulièrement révisées, les exportations russes de blé tendre devraient avoisiner en 2024 quelque 50 millions de tonnes (+4% par rapport à 2022), soit 55% de sa production nationale (source : CIC). De plus, les opérateurs des marchés s'aperçoivent que, en dépit des combats, des bombardements quotidiens, l'Ukraine parvient à se frayer un chemin sur les voies alternatives à la Mer, qu'elles soient terrestres, fluviales ou ferroviaires. Les grains sortent du territoire ukrainien, participant ainsi au mouvement baissier qui distingue les prix. Bref, en matière céréalière, la Mer Noire exerce son leadership. Un leadership qui, côté russe, est marqué par une offre volumineuse de blé assortie d'un prix volontairement cassé. Dit autrement, la Mer Noire, et la Russie en particulier, sont des faiseurs de prix (price maker). Certains pensent même que des pourparlers pourraient reprendre afin de renouer avec un accord maritime entre Moscou et Kiev, sous l'égide d'Ankara. Fondée ou pas, illusion ou réalité, ce bruissement diplomatico-économique reconforte les marchés.

Tous les pronostics énoncés en 2022, sur l'aggravation de la sécurité alimentaire mondiale, sur l'impact de la dégradation du climat sur les productions, ne se sont donc pas concrétisés. Deux ans après le début de la guerre, les volumes disponibles sont là, et à un coût d'acquisition qui, comparativement à 2022, est en mesure de rassurer les importateurs de premier plan comme l'Indonésie, l'Égypte ou une Algérie vers laquelle on se tourne de plus en plus pour s'approvisionner en gaz. Des recettes gazières qui couvriront assurément la facture découlant de ses achats de blé, dont elle est le quatrième importateur mondial. Pour les céréaliers français, l'horizon économique est, par contraste, moins serein.

**Contact : Thierry Pouch**



	% (Source : INSEE)	% 1 mois	% 12 mois	% 24 mois
<b>prix alimentaires</b>		0,2%	5,7%	19,8%
<b>prix agricoles</b>		0,4%	-7,6%	3,8%
<b>prix des charges</b>		-1,1%	-8,3%	8,4%
<b>inflation</b>		-0,2%	3,3%	9,3%



Solde du commerce extérieur agroalimentaire, en mrd d'€	En décembre	Cumul 12 mois
2022	0,444	10,211
2023	0,591	6,523

**Chambres d'agriculture France**  
9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

Siret 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre

Service Etudes économiques et prospective

**Nos articles sur le même thème**

- Lettre Economique n°444, janvier 2024, « Union Européenne : comment négocier le tournant de 2024 ? »

[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité